



Réunion du 09 avril 2022

Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives

Présidence : M. Maurice FOURNILLON

Présents : MM. Tony CIZEAU - Michel MARTIN - Michel LUCAS.

Excusés : MM. Christian COLOMBIER - Michel REBRIOUX

☆☆☆☆☆☆☆☆

Début de la réunion : 09 h 30

Informations : la Commission Départementale des Terrains et Infrastructures Sportives rappelle qu'une surface de 2.5 mètres de largeur appelée « Zone de Dégagement » en périphérie de toute aire de jeu est obligatoire (Article 1.1.7 des Règlements des Terrains).

Procédure de classement des installations et éclairages :

L'installation de Football est une unité fonctionnelle permettant l'organisation des compétitions de Football.

Elle comprend le terrain, les locaux, les clôtures + les infrastructures extérieures à l'air de jeu mais qui concourt à la définition de l'installation.

Les dossiers sont constitués par la CDTIS (la Commission Départementale des Terrains et Infrastructures Sportives) après les visites sur site.

Ils sont ensuite examinés en CRTIS (Commission Régionale) avec un procès-verbal de décisions de propositions de classement qui ne deviendront effectives qu'au retour de la CFTIS (Commission Fédérale) après validation.

Une réforme des classements des installations et éclairages est intervenue le 01 juillet 2021 avec les nouveaux règlements des installations sportives votés en Assemblée Générale de la F.F.F. Une migration a été réalisée ensuite pour correspondre à ceux-ci. Les propriétaires des installations recevront la notification de classement.

1- Installations visitées par la CDTIS en 2021 + éclairages

- **Extrait – PV de la CRTIS n°8 du 30.06.2021**

Confirmation de niveau de classement

Chouzy sur Cisse – Stade des Vallées n°2 – A8 : fin de classement le 14.12.2031
Cormeray – Stade Julien Danet – A8 : fin de classement le 14.12.2031
Chemery – Stade Mary Chevy n°2 – A8 : fin de classement le 13.10.2031
Cour Cheverny – Stade Municipal n°2 – A8 : fin de classement le 14.12.2031
Fougères sur Bièvre – Stade Municipal n°2 – A8 : fin de classement le 14.12.2031
Chaumont sur Loire – Stade Municipal – T6 : fin de classement le 17.05.2031

- **Extrait – PV de la CRTIS n°1 du 21.09.2021**

Confirmation de niveau de classement

St Gervais la Forêt – Stade Farsy n°2 – A8 : fin de classement le 14.12.2031
Marolles – Stade des Grands Clos n°2 – A8 : fin de classement le 19.05.2027
Herbault – Stade Municipal n°2 – A8 : fin de classement le 16.05.2028
Valencisse (orchaise) – Stade Jacques Cassin n°2 – A8 : fin de classement le 16.05.2028
Mer – Stade Bernard Guimont n°4 – T4 SYN : fin de classement le 18.09.2031
Mer – Stade Bernard Guimont n°5 – T7 : fin de classement le 18.09.2031
Selles sur Cher – Stade les Pressigny – T4 : fin de classement le 07.12.2030
Mer – Stade Bernard Guimont n°1 – T4 : fin de classement le 18.09.2031

Changement de niveau ou reclassement :

Suèvres – Stade Municipal n°1 – T4 : fin de classement le 20.09.2031
Valencisse (Orchaise) – Stade Jacques Cassin n°1 – T5 : fin de classement le 21.09.2031

Divers : retrait de classement

Blois – Stade Robert Pichereau n°2

- **Extrait – PV de la CRTIS n°2 du 09.11.2021**

Confirmation de niveau de classement ou reclassement

Montoire sur le Loir – Stade Municipal n°3 – A8 : fin de classement le 16.05.2028
Montoire sur le Loir – Stade Municipal n°4 – A8 : fin de classement le 16.05.2028
Montoire sur le Loir – Stade Municipal n°5 – A8 : fin de classement le 16.05.2028
St Amand Longpré – Stade Jean-Claude Hery n°2 – A8 : fin de classement le 16.05.2028
Beauce la Romaine (Ouzouer le Marché) – Stade Henri Raulin n°1 – T4 : fin de classement le 09.11.20231
Beauce la Romaine (Ouzouer le Marché) – Stade Henri Raulin n°2 – A8 : fin de classement le 09.11.20231
Beauce la Romaine (Ouzouer le Marché) – Stade Henri Raulin n°3 – A8 : fin de classement le 09.11.20231
St Georges sur Cher – Stade Paul Boncour n°1 – T6 : fin de classement le 14.12.2027

Selles St Denis – Stade Christophe Bedard n°1– T4 : fin de classement le 21.06.2027
Noyers sur Cher – Stade Robert Bigot n°1 – T5 : fin de classement le 22.04.2025
Noyers sur Cher – Stade Robert Bigot n°2 – A8 : fin de classement le 22.04.2025
Noyers sur Cher – Stade Robert Bigot n°3 – A8 : fin de classement le 22.04.2025
Noyers sur Cher – Stade Robert Bigot n°4 – A8 : fin de classement le 22.04.2025

Confirmation de classement – Eclairages :

Blois – Stade Jean Leroi n°1 – E4 : jusqu’au 25.11.2022
Contres – Stade Henri Chartier n°3 – E6 : jusqu’au 09.11.2023
Faverolles sur Cher – Stade Guy Langou n°2 – E6 LED : jusqu’au 09.11.2025
Pruniers en Sologne – Stade Daniel Bisson n°1 – E7 : jusqu’au 09.11.2023
Fougères sur Bièvre – Stade Municipal n°1 – E6 : jusqu’au 09.11.2023
Gy en Sologne – Stade Daniel Rault – E7 : jusqu’au 06.11.2023
Mer – Stade Bernard Guimont n°1 – E4 : jusqu’au 25.11.2022
Montoire sur le Loir – Stade Municipal n°1 – E6 : jusqu’au 09.11.2023
Romorantin Lanthenay – Stade Jules Ladoumègue n°1 – E4 : Jusqu’au 25.11.2022
Soings en Sologne – Stade Municipal n°2 – E7 : jusqu’au 09.11.2023
St Laurent Nouan – Stade Victor Thivierge n°1 – E5 : Jusqu’au 09.11.2023
Vineuil – Stade Municipal n°1 – E4 : jusqu’au 25.11.2022
Vineuil – Stade Municipal n°2 – E6 : jusqu’au 09.11.2023
Chatillon sur Cher – Stade des Pins n°1 – E7 : jusqu’au 09.11.2023
Montrichard – Gymnase Communautaire – Efutsal 4 : jusqu’au 09.11.2025
Selles sur Cher – Stade les Pressigny – E6 : jusqu’au 09.11.2023
St Georges sur Cher – Stade Paul Boncour n°1 – E7 : jusqu’au 09.11.2023
Blois – Gymnase Eric tabarly – Efutsal 4 : jusqu’au 16.12.2025
Billy – Stade Rémi Lévêque – E6 : jusqu’au 09.11.2023
La Chaussée St Victor – Stade Pierre Charlot – E6 : jusqu’au 09.11.2023
La Chaussée St Victor - Stade Jean Gourault – E6 : jusqu’au 09.11.2023
Veuzain sur Loire (Onzain) – Stade Charles Diard n°2 – E7 : jusqu’au 09.11.2023

- **Extrait – PV de la CRTIS n°3 du 14.12.2021**

Classements initiaux

Chailles – Stade Georges Métais – T7 SYN Provisoire : jusqu’au 10.05.2022

Confirmation de classement

Lamotte Beuvron – Stade des Bruyères n°3 – A8 : jusqu’au 18.04.2028
Lamotte Beuvron – Stade des Bruyères n°4 – A8 : jusqu’au 18.04.2028
Suèvres – Stade Municipal n° - A8 : jusqu’au 20.09.2031
Neung sur Beuvron – Stade Camille Sauté n° - A8 : jusqu’au 13.11.2024

Changement de niveau

Pezou – Stade Louis Armand – T6 : jusqu'au 14.12.2031
Epuisay – Stade de la Cholazière – Travaux : jusqu'au 30.06.2022

Confirmation de classement d'éclairage

Vendôme – Stade Léo Lagrange n°1 – E5 : jusqu'au 14.12.2023
St Ouen – Stade Maurice Schatteman n°1 – E7 LED : jusqu'au 14.12.2025
Le Gault du Perche – Stade Jean Maurice – E7 : jusqu'au 14.12.2023
Blois – Stade Eric Tabarly n°2 – E6 : jusqu'au 14.12.2023

La Commission a fait également le point sur les installations sportives des clubs au regard des éventuelles accessions au niveau supérieur en fin de saison.

2- Dossiers F.A.F.A

En cours dossiers validés par la F.F.F

Chitenay – Stade Etang Frileux n°1 : Eclairage
Nouan le Fuzelier – Stade de la Baignarderie n°1 : Eclairage
Villebarou – Stade Gaston Lecoeur n°2 : Terrain stabilisé – en Herbe
Veuzain sur Loire (Onzain) – Stade Charles Diard n°2 : Pelouse synthétique

Réalisé

Chailles – Stade Georges Métais n°3 : Terrain synthétique avec éclairage
La CDTIS a procédé à la vérification des travaux F.A.F.A réalisés :
Noyers sur Cher : Clôture – Main-courante et vestiaires
Valencisse (Orchaise) : vestiaires – Pare-ballon et club house
Suèvres : Vestiaires

Pour tout renseignement sur le F.A.F.A, merci de pendre contact avec le secrétariat du District (Laurence).

3- Activités prévues en 2022 sur les installations

Confirmation de classement

Blois – Stade St Georges n°2 : Terrain synthétique
Chailles – Stade Georges Métais n°1
Favrolles sur Cher – Stade Guy Langou n°3
Dhuizon – Stade Municipal n°2
Epuisay – Stade de la Cholazière

Les éclairages seront vus à une prochaine réunion ainsi que d'autres visites sur site.

4- Séminaire des Responsables de la CDTIS et CRTIS à Clairefontaine

Thèmes abordés :

- Les nouveaux règlements (Installations et éclairages)
- Un document de chaque règlement a été distribué aux membres de la CDTIS plus un pour le secrétariat du District.
- Les visites de classement avec les fiches outils.
- Un nouveau logiciel spécifique va se mettre en place pour les installations : Terrains, éclairages, documents en dehors de Foot 2000 : STADIUM
 - o Les rapports de visites
 - o Les pelouses naturelles avec norme définie.
 - o Les éclairages
 - o La migration des installations et les changements de niveaux de classement.

Un avis préalable doit être déposé avant tout travaux financés en partie par le F.A.F.A ou non sur les installations sportives : Aires de jeu, vestiaires, sécurisation. **Nous vous demandons de prendre contact avec le secrétariat du District (Julie).**

Fin de réunion : 11 h 45

Le Responsable :
Maurice FOURNILLON

Publié le 26 avril 2022